CANDIDATS.

POUR JUGE-DE-PAIX:

Nous sommes autorisés à annoncer que M. MANUEL CRUZAT est candidat à la place de Juge de Paix, dans la première municipalité.

M. l'Editeur,—Veuillez annoncer que M. GEORGE Y. BRIGHT, est candidat pour la place de juge de paix de la Seconde Municipalité.

M. l'Editeur—Veuillez annoncer que M. O. F. JACKSON est candidat à la place de Juge de Paix, dans la première municipalité.

M. l'Editeur—Veuillez annoncer que M. ADOLPHE MAZUREAU est candidat pour une place de Juge de Paix dans la Première Municipalité.

MM les Editeurs—Veuillez annoncer que M. LOUIS LAROQUE TURGEAU est candidat à une des places de Juge de Paix de la 1ère municipalité.

MM les Editeurs—Veuillez annoncer que M. ALPHONSE CANONGE est candidat à la place de juge de paix dans la Troisième Municipalité.

M. l'Editeur,—Veuillez annoncer que WILLIAM ANDRY est candidat pour une place de juge de paix dans la Première Municipalité et qu'il sera soutenu par SES AMIS.

Nous sommes autorisés à annoncer M. JULES LAMBERT, comme candidat à la place de juge de paix dans la Première Municipalité.

MM les Editeurs de l'Abeille.—Veuillez annoncer dans votre estimable journal, que M. JOSEPH MATHIEU MAUREAU, avocat, est candidat à une des places de juge de paix de la Première Municipalité, et qu'il recevra le vote unanime de TOUS SES AMIS.

BUREAU DE PLACEMENT
POUR LA VILLE ET LA CAMPAGNE,
pour ceux qui demanderont des employés de [illegible]

[illegible]

J. S. DE PALOS,
Professeur de Langues Modernes, auteur d'une [illegible] *Espagnol.*

[illegible]

RICHARD HAGAN & CO. 13, Canal Row. Offrent en vente [illegible] Havane, [illegible]

[illegible]

L. M. RICHARD, [illegible] rue de la Douane. [illegible]

ARTICLES NOUVEAUX ET ELEGANS [illegible]

[illegible]

MARCHANDISES DE PRINTEMPS.
C. VALE Jr.
No. 13 Rue de Chartres.

VIENT de recevoir par les derniers arrivages un grand [illegible]

[illegible]

Plomb en Feuilles, et Tuyaux en Plomb, Patentés.

[illegible]

W. W. THOMPSON [illegible] KENNETT & DIX [illegible]

GRAINES [illegible] WM. DINN

HUILE pour tanneurs—16 barils huile pour tanneurs, 5 do huile de baleine, à vendre par SMITH BRYAN, 20 Douane

WHISKEY—12 barils vieux Bourbon, 9 do do, 12 dito Monongahela (de Bains), à vendre par SMITH BRYAN, 20 Douane

BOTTES, SOULIERS ET BROGANS—137 caisses en débarquement des navires Thomas et Ontario, formant un bel assortiment de marchandises de saison, à vendre par S W DUNBAR, 30 Douane. 8 avril

EAU DE VIE DE NEW-YORK—5 demi pipes 4me preuve supérieure, à vendre par SMITH BRYAN, 20 Douane. 4 avril

INSTITUTIONS.

FRANKLIN HIGH SCHOOL,
RUE CONDÉ, No. [illegible]

LES Directeurs informent respectueusement les personnes à ce intéressées que, pour faire à leur satisfaction les augmentations et améliorations qui sont devenues indispensables, ils ont pris à bail la [illegible] édifice situé à l'angle des rues Royale et de l'Hôpital. Ils ont loué cette propriété pour l'espace de cinq ans et dans ce moment on fait les réparations nécessaires pour que, sous tous les rapports, elle réponde à sa destination, qui est de recevoir des pensionnaires et des externes.

Quand les travaux seront achevés, le local sera peut-être le plus beau de toute la ville, et il fournira aux propriétaires le moyen de mettre l'art de l'enseignement en parfaite harmonie avec l'esprit du siècle et le progrès des connaissances.

L'institution sera transférée, du lieu où elle se trouve maintenant, vers le 1er avril prochain, et il en sera ultérieurement donné avis.

19 mars. LEWIS ELKIN, STEPHEN GAY, } Directeurs.

ORLEANS HIGH SCHOOL.
LYCÉE D'ORLÉANS.

CET établissement, qui n'a pas encore trois années d'existence, a pris un développement rapide sur le plan tracé par ses fondateurs, MM MERVOYER, WYNDHAM et EVERETT. Un enseignement solide et régulier, un élan nouveau imprimé à l'étude des langues anciennes, l'attention scrupuleuse des directeurs à ne s'adjoindre que les hommes connus et jugés par état à l'enseignement, compétence attachée à la stabilité du personnel, sa prépondérance légitime assurée à la langue anglaise, ont mérité au Lycée d'Orléans la place honorable qu'il occupe aujourd'hui parmi les institutions académiques du Sud de l'Union.

L'Enseignement comprend les langues latine, grecque, anglaise, française et espagnole; l'arithmétique, l'algèbre, la géométrie, la trigonométrie, la physique, l'astronomie, la littérature, la philosophie, l'histoire, la géographie et la tenue des livres.

Toutes les branches, excepté la langue française, s'enseignent généralement en anglais.

Tous les cours de latin, de grec, d'anglais, de français, d'espagnol et des mathématiques se font tous les jours. Ceux des autres branches ont lieu trois fois par semaine.

Le corps enseignant se compose des directeurs MM. MERVOYER, WYNDHAM et EVERETT et de trois professeurs adjoints auxquels la confiance publique est depuis long temps acquise.

Hors des classes, les élèves s'acquittent de leurs tâches sous les yeux de deux préfets d'études spécialement chargés de surveiller leur travail et de maintenir le bon ordre durant ces exercices.

Afin de répondre autant qu'il est en eux, aux encouragements qu'ont secondé leurs efforts, les directeurs ont fait récemment d'importantes améliorations dans le matériel du Lycée. Un vaste édifice y a été construit et de nombreuses salles de classe convenablement disposées.

L'établissement est situé dans la partie la plus saine de la ville. Depuis sa fondation il a paru être à l'abri de toute espèce de maladie.

Les Directeurs ne tolèrent aucune intervention de la part des parens, en ce qui concerne les règlemens disciplinaires.

On n'admet que les enfans qui savent déjà lire et écrire.

Les pensionnaires paient,	$20 par mois.
Les demi-pensionnaires,	15
Les externes, pour les classes avancées,	12
" pour les classes inférieures,	9

Les statuts et règlemens du Lycée se trouvent à l'institution et chez les principaux libraires de la ville.
27 janvier

COLLEGE DE MANDEVILLE.

LA confiance publique a déjà récompensé le dévouement des directeurs de cette institution. Le nombre des élèves y est plus considérable qu'on ne pouvait l'espérer d'après le court laps de temps qui s'est écoulé sous la direction actuelle. Le collège a été assez heureux pour se concilier des patrons parmi les citoyens les plus intelligents et les plus influents de la Louisiane.

Le succès du collège doit être attribué en partie aux avantages de la localité. Les bâtiments en sont d'une vaste étendue et admirablement adaptés à leur destination. [illegible]

Pour remplir encore davantage [illegible]

La lingerie sera tenue par une personne capable, dont Mme McManus surveillera, en outre, le travail. Mme McManus a bien voulu se charger, en outre, de ces soins maternels dont les jeunes enfants peuvent difficilement se passer.

10 jan. FÉLIX McMANUS, President.

COLLEGE MAÇONIQUE.
Etabli sous le patronage de la Grande Loge du Kentucky.

CETTE institution florissante, ayant le pouvoir de conférer les degrés universitaires, offre aux habitans du Sud les plus grands avantages. Elle est située dans une des plus belles parties du Kentucky, à Lagrange, comté de Oldham, à 25 milles de Louisville, 12 de Shelbyville, 30 de Frankfort et de Westport, sur l'Ohio. La ville contient environ 800 habitans, et la société y est établie sur les [illegible] intellectuelles et morales.

Le cours d'études embrasse les mathématiques, les langues anciennes et modernes, la philosophie et l'histoire [illegible] La haute réputation du Proviseur, les talens des professeurs qui le secondent [illegible] sont une sûre garantie des progrès pour les élèves.

Les prix sont très modiques, savoir:

Département préparatoire, par année,	$12
Classes du collège par année,	30
Pension, blanchissage, &c. par semaine,	de $1 50 à 1 75.

D'après ce choix, on peut s'assurer que pour un élève, l'année scholastique de 10 mois coûtera, pour l'enseignement, la pension, logement, blanchissage, éclairage et chauffage, une moyenne de $76.

Pour plus amples informations, s'adresser au Reverend J. R. FINLEY, A. M. Proviseur.
A. W. GAZLAY, secrétaire.

Ou à James G. Blair, agent pour la Louisiane, chez MM Rayburn, Scott & Cie. No. 80 rue du Camp, Nlle. Orléans.

Références—Martin Owen & Co., Maunsel White & Co., capt Grayson, A. des E. U., Rayburn, Scott & co. N. Orleans. Amos Adams, Esq. Baton Rouge. [illegible] Thomas R. Patten, Esq. Lac Providence, La.; Rev. M. M. Henkle, Nashville, Tenn; Rev. C. B. Parsons, St. Louis, Mo., Wil. Stewart, Esq. Charles Tilden, Esq. Louisville, Ky., Mason Pitcher, Esq., Bayou Teche, Attakapas.
20 déc 6m

CHANGEMENT DE DOMICILE.

Pensionnat de jeunes Demoiselles,
Dirigé par Mme GRANET.

MADAME GRANET a l'honneur de prévenir les parens [illegible] que depuis le [illegible] novembre, son institution a été transportée de la rue Bourbon au No 86, RUE DE LA DOUANE ENTRE ROYALE ET BOURBON.

Ce nouveau local réunit, mieux encore que celui qu'elle a quitté, toutes les exigences d'un pensionnat de ce genre. Une belle maison dont les vastes appartements offrent toutes les ressources désirables pour les classes et les dortoirs, une grande cour bien aérée et parfaitement [illegible] où les élèves peuvent prendre leurs récréations, tels sont les avantages qui ont décidé Mme GRANET, et qui seront sans doute appréciés par les parents.

Mme GRANET [illegible]

L'instruction donnée dans le pensionnat de Mme GRANET, est des plus complètes et des plus soignées. La lecture, l'écriture, la grammaire, l'arithmétique, la géographie, la mythologie, l'histoire, la littérature, les sciences, y sont enseignées par des professeurs qui ont fait leurs preuves, tels MM. Thénard, Hy. Nores et Lord. C'est donner la certitude que tous les cours en anglais, comme en français, sont faits avec une conscience et un talent qui doivent assurer le succès.

Des instructions religieuses sont faites dans l'institution par M. Lesne, et les jeunes personnes sont préparées à la première communion.

[illegible] M. Brocard [illegible]

M. Devoti [illegible] leçons de danse. 29 oct—6m

INSTITUTION DE DEMOISELLES,
(PENSIONNAT EXTERNAT.)
Fondée en 1832 par Madame Leiris,
Et dirigée depuis 1840 par
MADAME DESRAYAUX,
RUE DES REMPARTS, ENCOIGNURE BIENVILLE.

L'INSTRUCTION reçue dans cet établissement s'étend, depuis la lecture et la grammaire, jusqu'aux notions générales et raisonnées de littérature et de science, indispensables à toute bonne éducation.

L'enseignement des différentes branches est à un par[illegible]

Le FRANÇAIS, l'HISTOIRE, la LITTERATURE, l'ARITHMETIQUE et les élémens de SCIENCES sont professés par M. A. DESRAYAUX, qui y consacre tout son temps.

L'ANGLAIS est sous la direction de MADAME DESRAYAUX. Le docteur MACAULEY en professe la partie philosophique et littéraire.

[illegible] et la surveillance sont confiés [illegible] à deux anciennes élèves de l'Ecole Royale de St. Denis, formées par leur éducation aux habitudes de régularité et d'ordre.

L'ESPAGNOL [illegible] également cultivés [illegible]

La MUSIQUE (piano, solfège et chant) est aussi sous la direction de MADAME DESRAYAUX, aidée de quelques dames, notamment de MADAME BERBIGUIER, dont le nom [illegible] musical.

[illegible] Un prêtre, autorisé [illegible] deux fois la semaine, faire une instruction religieuse dans l'établissement, et préparera à la première communion, qui est l'objet d'un soin spécial.

Les examens de MUSIQUE ont lieu, comme les années précédentes, de novembre en avril, le premier samedi de chaque mois, à 6 heures P. M.

Vers la fin de mai, examen général et distribution de prix.

CONDITIONS.

Pension et instruction générale,	par mois,	$25
Do do avec blanchissage,	do.	30
Demi-pension,		16
Externes,		11
Piano,		12
Solfège,		4

REÇU par le navire Wabash, de New York, et à vendre à bas prix:
Drap d'été noir extra fin; Bretagne
Mousseline Suisse unie,
do do damassée pour rideaux;
Serges soie noires
Rubans soie, à franges pour chapeaux
do taffetas et satin, noirs, No. 1/4 à 12;
Echarpes barèges blanches et couleurs assorties;
Coutil fil blanc, uni, belle qualité;
Indienne, dessins nouveaux, Cotonnade à pantalons;
Gants en coton, noirs, blancs et couleur, pour homme et femme. Bas coton bleus, bas prix
Chemises tricotées, blanches et unies;
Agrafes et aiguilles de Warren;
Un assortiment de bourse en soie;
Dentelle soie noire riche, do coton noire;
Arabesques, fantaisie pour vestes;
500 pièces brin 8/4, 4
500 do do coton 8/4, 9 yards,
5 mars DUFOUR, DURAND & Co, 35, Chartres.

Marchandises Sèches.
FETTER & BOYD,
No. 70, RUE GRAVIER.

VIENNENT de recevoir un très grand et élégant assortiment de MARCHANDISES DE PRINTEMPS, d'un nouveau goût, telles que
Linons, jaconat de fantaisie, mousseline imprimée, balzorine, gingham mousseline, barège noir et de fantaisie, indiennes et calicots d'un nouveau style, cotonnade bleue, à carreaux et imitation ginga, drilling, denims, crankies, étoffes rayées à chemises, ginga à tablier, coutil bleu, linon à mouchoir, draperies, toile et coton à draps, essuie-mains, serviettes, nappes damassées, tapis de table, [illegible] de perdrix, osnaburgs, towels, drils en coton [illegible] Stripes Choctaw et Georgia, batiste [illegible] chemises en soie et mérinos, [illegible] coton, dentelle, [illegible] Kentucky, [illegible] mouchoirs [illegible]
Le tout sera vendu à très bon marché pour du comptant ou de bons billets. 17 mars

A LOUER—Le magasin situé No. 9, rue Front Levée entre Bienville et Douane et le haut de la maison située rue St Philippe, No 43, entre Condé et Royale. On pourra entrer en possession immédiatement. Le loyer sera modéré. S'adresser à J. KOHN, au Merchants Exchange rue Royale. 27 mars—12

MAGASINS A LOUER—Le beau magasin à quatre étages et à l'épreuve du feu, situé rue de la Commune, No 50. S'adresser à NORTH & BROTHERS, 25 mars

PEINTURES &c.—1000 barillets blanc de plomb, à l'huile amorties; 700 barillets blanc de Cincinnati; [illegible] W F VREDENBURGH & Co. [illegible] Vieille Levée. 9 mars

AMUSEMENS.

GRAND CONCERT VOCAL ET INSTRUMENTAL.
A L'ARMORY HALL, JEUDI SOIR, 9 AVRIL.

ORLANDO GUILMETTE, premier baryton des sociétés Philharmoniques, de New-York et de Philadelphie, aura l'honneur d'offrir aux amateurs de musique, UN CONCERT VOCAL ET INSTRUMENTAL, Dont les morceaux sont des meilleurs auteurs modernes. Dans cette soirée, il aura le concours des premiers talents de la ville.

Pour plus amples détails, voir les programmes. Billets d'entrée—Une piastre. On peut en obtenir chez les principaux libraires, et aux Hôtels St. Charles et Saint Louis. 7avril—2

ORCHESTRES DE BALS.

MONSIEUR F. A. LEGENDRE, chef d'orchestre de la Salle St Louis et de celle du Bataillon Washington, offre ses services pour Soirées, Bals, Noces, Réunions, etc.

M. Legendre est à même d'exécuter les quadrilles les plus nouveaux, les waltz les plus en vogue. Ses prix seront des plus modérés.

S'adresser, rue Dauphine, No. 224, ou au bureau des salles précitées. 30 déc—3m

AVIS AUX MILITAIRES.

LES membres du YAGER BAND, informent respectueusement les militaires de la Nouvelle-Orléans, qu'ils se sont formés en corps qui sera connu à l'avenir sous le nom de NEW-ORLEANS BRASS BAND, et que s'étant pourvu d'un bel uniforme, ils seront à même de faire de la musique pour les militaires, les corps civils, les bals, réunions et sérénades.

On pourra laisser un mot au magasin de musique de M. John Lindner, No. 47, rue de Chartres, à celui de M. B. Casey, encoignure Commune et Camp, ou chez M. C. Hopl, chef d'orchestre du corps, No. 257, rue Conti, et le corps de musiciens se rendra au lieu et à l'heure qu'on désirera l'avoir. 21 jan—90

AU MAGASIN FASHIONABLE,
RUE DE CHARTRES No. 123.

LES soussignés reçoivent par les navires Queen Victoria et Leonidas, du Havre, leur assortiment de Marchandises de printemps et d'été. Leur sieur CORDEVIOLLE, maintenant à Paris, a porté les plus grands soins au choix des NOUVEAUTES les plus récentes. L'attention des amateurs est sollicitée respectueusement pour les marchandises suivantes:

POUR HABITS
Drap reduit noir, bronze, bleu, cap-de Maure et autres couleurs de mode.
Cachemirettes Extra de toutes couleurs;
Mérinos de toutes les nuances.

POUR PANTALONS
Casimirs d'été, grande nouveauté, noir, bleu et couleurs de mode.
Mérinos unis et façonnés, noir et couleurs de mode.
Coutils anglais et français, blanc et couleurs de mode, à dessins très variés, dernières nouveautés, provenant des meilleures fabriques.

POUR GILETS.
Bazin anglais, blanc extra fin; Bazin français, couleurs de mode, nouveaux dessins, à raies, à carreaux et cachemirés de toutes les nuances;
Soies pour gilets d'été, de dessins assortis;
Cravates de batiste d'Ecosse croisée, nouveau genre;
Foulards vrai cora, dessins nouveaux,
Caleçons de toile à corsets;
Gants de soie de toutes couleurs, de fil écru, de fil d'Ecosse, &c.; Bretelles de soie, &c.
12 mars CORDEVIOLLE & LACROIX.

No. 58, RUE DE CHARTRES.

LES soussignés informent leurs amis et habitués, qu'ils viennent de recevoir par les navires Monument, et Maria Cleaves, les marchandises ci après:
Coutil français et anglais, blanc et en couleur, dernier goût, pour pantalons;
Bazin piqué, dit Pelicans, blanc et en couleur, dernier goût, pour gilets,
Mérinos noir et en couleur, pour habits et levites,
Drap de dame, anglais, noir et en couleur, pour levites
Chaussettes en coton, anglaises,
Chemises françaises et cols de chemises,
Cravates en mousseline, françaises,
Bretelles françaises, en soie élastique
Tapis de billard &c. &c.
Ils tiennent aussi un grand assortiment d'autres marchandises, qu'ils confectionnent, sur demande, d'après le dernier genre de Paris
25 mars L. A. & W. BARBARIN

Aux dames Créoles et Françaises de la Nlle-Orléans.
M. KERNAN.
No. 20, rue de Chartres,

ENCOIGNURE de la rue de la Douane, Annonce aux dames de cette ville, et étrangères, qu'il vient de recevoir son assortiment pour le printemps et l'été, de marchandises de fantaisie, provenant des dernières modes de Paris, dans le goût le plus riche et le plus élégant. Cet assortiment se compose comme suit:
Soierie riche pour printemps, nouveau genre.
do noire, rayée, ondé et Pékin, très forte.
do italienne et poult de soie, de toutes largeurs
Armures 4/4, unies et rayées, très riches.
Foulards de soie, noir et couleur.
Barèges de couleur, extra riches et ombrées.
Balzorines do tout laine et soie.
Batiste de soie, à carreaux et ombrée, nouvel article
Mousselines Lama, ombrées et rayées.
do barège 3/4 balzorine en coton.
do suisse, peinte et brodée.
Robes berthes en dentelles fil, très riches.
do de mousseline brodée, très riches, à volants
do de satin brodé, pour mariage
Echarpes et berthes en dentelle
do et mantilles de mousseline brodée
do de barège et Hernani, nouveauté
Dentelles brodées, noires et blanches.
Cols et collerettes de Paris, brodés,
Pelerines et canezous do do en dentelles.
Chemisettes et manchettes brodées
Gants de Paris, chevreau, filets, dentelles, et mitaines
Eventails très riches, montures en ivoire,
Corsets et parasols français, genre nouveau,
Jupes en crinoline, coupe toute nouvelle,
Mouchoirs de batiste, brodés, à rivières et à ourlets
Bas de soie anglais, à jour, broderie très riches,
Bas de soie noirs et blancs, unis,
do do do pour demoiselles.
24 fév—17 30 rue de Chartres

TATOUT Frères,
No. 161, rue de Chartres, encoignure Toulouse,

REÇOIVENT par les derniers arrivages de France et du Nord, un grand assortiment de marchandises à vendre à très bon marché, pour du comptant, un joli assortiment de bas blanc et couleur pour femmes et fillettes, chaussettes écrues et mêlées pour hommes et enfants, peignes démêloirs en buffle et façon buffle, [illegible] 31 mars

BAGUES GALVANIQUES.
FLUIDE MAGNETIQUE.

CETTE découverte remarquable, qui a si vivement occupé l'attention publique en Europe, et récemment au Nord, est aujourd'hui présentée pour la première fois aux habitans de la Nouvelle Orléans. C'est une application simple et facile du pouvoir mystérieux du Galvanisme, [illegible] *Dyspepsie*, [illegible] par la femme la plus délicate.

Ceinture, Bande, Bracelets galvaniques

Ces articles sont des modifications de l'invention, et sont recommandés dans les cas chroniques, ou les bagues ne possèdent pas assez d'efficacité. Ils sont adaptés à la ceinture, au bras, au poignet, aux chevilles, ou à toute autre partie du corps. On peut ainsi obtenir la puissance galvanique à quelque degré que ce soit et appliquer aux maux que cet agent peut guérir un remède d'une grande efficacité.

Fluide Magnétique, de Christie.

Ce fluide s'applique conjointement avec les bagues et leurs modifications. Les chimistes français ont déclaré que cette composition était une des découvertes les plus précieuses de la science moderne. Ce fluide possède la faculté remarquable de rendre les nerfs sensibles à l'action galvanique, de causer par ce moyen la concentration de l'influence sur le siège de la maladie et de donner ainsi un soulagement rapide et permanent.

Emplâtres galvaniques fortifians, de Christie

Ces articles forment une addition importante aux bagues galvaniques, agissant d'après le même principe, mais offrant l'avantage d'une application plus locale. On trouvera en eux un grand secours, comme moyen immédiat de fortifier le système lorsqu'il est affaibli par la maladie ou par d'autres causes, de prévenir les rhumes et en général les affections de la poitrine.

E. B. De nombreux certificats des médecins les plus distingués du Nord et d'autres personnes, sont entre les mains du propriétaire et peuvent être examinés chez son agent.

Le public est prévenu contre les nombreuses imitations des articles offerts à son patronage par le Dr. Christie, dont l'unique agent autorisé dans cette ville, est la maison GUION & Co., au coin des rues St. Charles et Canal, et qui, seule, possède les vrais articles galvaniques.
29 janv—2m

DÉTENU à la geôle de police de la municipalité No. 3, depuis le 17 du courant, une mulâtresse nommée LOUISE, se disant appartenir à M. Graithe, demeurant dans la 1ere municipalité, elle est âgée de 18 à 20 ans, taille de 4 pieds 11 pouces, ne parlant que le français.

Le propriétaire est requis de réclamer ladite esclave au bureau du recorder, en se conformant à la loi.
Nouvelle Orléans, le 20 mars 1846. M. HERNANDEZ,
23 mars—10 2nd. lieutenant et geôlier

DROGUES ET MÉDICAMENS, à vendre par le soussigné: moutarde créole, noire; gomme arabique, gomme sénégal; pâte pectorale de Regnault, véritable; pastilles de Vichy; pilules du Dr. Frank,
Sulfate de quinine français; dito dito américain,
Cantharide fraiche, tête de pavots, belle,
Orge mondé, beau; thé vulnéraire suisse,
25 mars P. CUSACHS, enc. St Philippe et Condé

AVIS aux Marchands de la Campagne.—Un grand assortiment de drogues à vendre par le soussigné: Indigo pour la cotonnade; couperose; crème de tartre; sel d'epsom; jalap en poudre; ipeca do; calomel anglais, do américain; sulfate de quinine français, do do américain; purgatif de Leroy, véritable; vomi-purgatif de Leroy, do.
10 mars P. CUSACHS, Encoig. Condé et St Philippe.

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du navire Strafford, de Bordeaux:
300,000 étiquettes dorées, à $4 le mille;
50,000 capsules à bouteilles; 500 1/4 boites sardines;
16 caisses, 12 bouteilles à la caisse, fruits au jus;
11 do 24 1/2 do do do
24 mars S V BARRETT, 28 Vieille Levée et 21 Gravier

SUCRE de la Havane—75 caisses en débarquement du brick T Street, à vendre par L. CANTIN, 27 mars 49, Gravier.

AUX DAMES! Modes nouvelles de printemps, marchandises fraiches et du dernier goût, d'importations directe, à vendre en gros et en détail, au No. 61, rue de Chartres. Robes de Paris, article de printemps, nouveau genre, 10 caisses de mousselines imprimées, brochées, ginghams, mousseline de deuil, voiles de dentelles, gants do, nouveau genre; rubans, plumes, fleurs, bonnets, chapeaux de paille d'Italie, de riz, spartarie, &c., écharpes, cols, chemisettes, barège, organdis, batis d'Ecosse, balzorine, broderies, &c. &c. STILLMAN & Co,
16 mars—3 m 61, Chartres

OMBRELLES. 300 douzaines Ombrelles Polka, nouveau style, figurées et rayées; petites ombrelles marquises pour demoiselles; à franges do; De la Reine de Chine, do; de toutes nuances et les plus choisies qui aient jamais été importées en France. A bas prix, pour du comptant, chez STILLMAN & Co, 61, Chartres. Les Dames feront bien de venir examiner ces articles, avant d'acheter ailleurs. 16 mars—8m

A VENDRE par le soussigné au débarquement du Queen-Victoria, du Havre,
1 caisse Barrèges hautes nouveautés.
2 do coutils fils. do
2 do mousselines blanches Suisses.
2 do chapeaux paille de riz et d'Italie.
2 mars L. B. RICHARD, 33, rue de la Douane

PLATEAUX [illegible] 30 mars

MARCHANDISES.

[illegible] NEW-YORK.
No. 17, [illegible] Nlle.-Orléans.

WEST, OLIPHANT & WOODLIEF rappellent l'attention des marchands de la ville, ainsi que ceux de l'intérieur, qui visitent cette ville dans la saison actuelle, sur leur vaste assortiment de Marchandises, en soieries et articles de fantaisie, nouvellement déballés, et des goûts les plus à la mode qui aient été importés cette saison. Les facilités qu'ils ont à faire venir de leur maison de New-York, No. 120, Pearl street, les importations les plus récentes en MARCHANDISES EUROPÉENNES, ainsi que les articles achetés à très bon marché aux encans de New-York, les mettent à même d'offrir d'aussi beaux avantages que ceux que l'on pourrait trouver dans toute autre maison de cette ville. Leur assortiment comprend principalement les articles suivans, à savoir:
Cachemire d'Ecosse, imprimé, riche; mousseline de laine et Reps de laine,
Alpacas noir, bombasine, balzorine, barège et mousseline de laine,
Barège extra riche, Balzorine et crêpe pour costumes de bal,
Mousseline brodée, riche et robes de tartalanne.
Gaze de Suisse, soie, levantine, gros de Rhin, soieries de l'Inde, de Sinchew, et gros de Naples ondé,
Brocade riche et soieries pékin à fleurs, caméléon, à carreaux et rayée,
Poult de soie riche et soieries pour bonnets,
Satin uni, blanc et couleur, gros de Naples, dito
Florence et Marceline assorties,
Soie noire et serge croisée, Crêpe noir, blanc et puce,
Mérinos français et Velours en soie,
Shawls très riches, en cachemire, nouveaux genres
Exposition de Paris et à la Louis XIV,
Shawls cachemire noirs, idem laine damassées.
AUSSI—Un assortiment complet de shawls en mousseline de laine, en laine tricotée, en mérinos et nombre d'autres genres, d'automne et d'hiver.
Mouchoirs de toilette et écharpes pour dames, différents goûts et dessins.
Un grand assortiment de gants pour dames, en chevreau, soie, filet, cachemire, et peau de daim, ainsi qu'un bel assortiment de mitaines longues, et gants à la mode.
Mouchoirs batiste fil à ourlets et rivières; mouchoirs pour hommes, en batiste fil, idem Pongee, Spitalfield et Bandana.
Aussi Cravates et écharpes, pour hommes en soie riche, bretelles en gomme élastique, bas soie et coton, cordonnets et lacets, soie à coudre, guimpes et cordonnets à la Polka, voiles et voilettes, ombrelles françaises en soie, barège vert; un grand assortiment d'entredeux en Bandes, cardinal, polka, Mechlin, Valenciennes et Lisle; idem Russe et jaconat.
Constamment en magasin, un grand assortiment de rubans, satin, gros de Naples et gaze, des derniers goûts, pour bonnets et casquettes, rubans satin et taffetas, numéros assortis. 26 oct

GARTHWAITE, PAYAN & Co.
No 10, Rue du Canal.—(Pauling-Row.)
Entre les rues de la Vieille Levée et Chartres, Manufacture No 240, Broadway street, Newark, N. J.

ONT reçu par les navires Louisa, Louisville, Thetis, Hellas-Holmes et Auburn, l'assortiment de MARCHANDISES SECHES, qu'ils offrent à vendre à des prix [illegible] pour du comptant
HABITS ET LEVITES—De style, à la comte d'Orsey, à l'Albertines paletots, habits de travail, à la quaker et de marine.
PANTALONS—De style—avec et sans straps
ETOFFES—Mérinos français, anglais et allemands, noirs, cachemirette noire, grise et verte, casimir croisé de fantaisie et drap noir léger, coutil fil uni, à raies et à carreaux, union drilling et toile, alpaca noir, circassienne, thibet anglais et drap d'été, cotonnade Log Cabin, Kremlin et Cumbley, cotonnade unie et à raie, jeans [illegible] &c.
Gilets—A châles, collets droits, croisés, &c.
ETOFFES—Satin noir et bombazine; piqué de Marseille blanc et à dessin, cachemire d'été, Valencia et poil de chèvre.
CHEMISES—En toile, en coton avec devant en toile, do en étoffes à raies bleues, noires et rouges, chemises et cols [illegible] coton écru et blanc et tricot
200 douz. BRETELLES en gomme élastique, des manufactures françaises et américaines
Les habitants marchands et détaillants sont respectueusement invités à examiner les marchandises ci-dessus avant de faire leurs achats ailleurs. Ils offrent à vendre à très bon marché le peu d'articles qui leur restent.
5 fév GARTHWAITE, PAYAN & Co.

HABILLEMENS D'ETÉ DU DERNIER GENRE

ALFRED MUNROE, rue des Magasins, No. 34, a reçu par les derniers arrivages, un grand assortiment d'Habillemens d'été, faits dans le meilleur genre et avec les meilleurs matériaux. Les acheteurs sont priés de venir examiner ce stock avant d'aller acheter ailleurs.

HABITS
En mérinos, habits de toilette, levites, paletots, levites écourtées, et habits sacs, de toutes qualités, dont une partie supérieure à tout ce qui a été importé ici; alpacca, croton, paramatta, cachemirette, toile à carreaux; habits en toile écossaise, en toile Union &c. &c.

PANTALONS
En mérinos d'excellente qualité, en paramatta, drap d'été, croton, cachemirette, cotonnade française et américaine, en coutil fil français, en toile à carreaux, en toile Union et drill de fil blanc.

GILETS
En satin noir et couleur fantaisie, soie légère, piqué de Marseille blanc, uni et rayé, châle à petits dessins, ainsi qu'un bel assortiment de gilets en piqué de Marseilles, en couleurs, bombazin noir, soie de reps, &c.

CHEMISES ET ARTICLES DE FANTAISIE
Chemises en coton, avec devants en toile, chemises en toile tout fil, idem rayées avec devant en toile tout fil, idem mousseline rayée, idem gingham et calicot, chemises de peau et caleçons en coton, [illegible] toile et mousseline; [illegible] bretelles, [illegible] parapluies &c. &c.
Ce magasin n'a qu'un prix invariable
18 mars ALFRED MUNROE 34 Magasins

Quincaillerie à bon marché.

LE soussigné se retirant positivement du commerce de la quincaillerie offre en vente à des prix excessivement réduits toutes les marchandises contenues dans son magasin, connu sous le nom de LeBeau & Charbonnet, rue de la Vieille Levée, entre Conti et Bienville No 44.

Cette vente étant positive, les marchands de la ville et de la campagne, les planteurs, les entrepreneurs, les ouvriers et les particuliers, y trouveront leur avantage tant pour les prix que pour la qualité des marchandises.
16 fév—60t LOUIS LEBEAU.

COMESTIBLES, VINS

EN débarquement du navire l'Edouard, venant de Bordeaux, et à vendre par le soussigné
25 boites Truffes du Périgord,
50 demi boites do
7 caisses Pâtés truffés, 167 boites petits Pois
1444 boites demi et quart de boites Sardines à l'huile
20 caisses Fruits au jus Dito Cèpes à l'huile
4 barriques vieux Vin blanc Haut Sauterne
25 barils do do do
25 barriques do rouge Medoc et St Julien
20 do do do Montferrand
500 caisses Vin rouge St. Estèphe Medoc
4 do do Latour
4 do Vin blanc Sauterne 1825
23 do do Hermitage, qualité supérieure
20 do Vin rouge Chambertin do
7500 Bouteilles vides, en paniers de 150 chaque
4 av CHS. DUFOUR, 11 Conti

A VENDRE par les soussignés, pour clore diverses factures,
24 caisses véritable Kirch de Suisse
200 paniers Anisette surfine de Bordeaux
50 paniers Guignolet d'Angers,
100 mille bouchons fins et pointus,
100 mille bouchons fins ordinaires,
50 caisses Eau de fleurs d'oranger
10 estagnons Eau de fleurs d'oranger
20 caisses liqueurs assorties, 1/2 et 1/4 de bouteilles,
60 boites peintures verte de Paris
5 jarres de vernis,
50 douzaines chemises de Mulhouse, en couleur,
100 paires de bottes françaises,
100 chapeaux de soie. DUDOUYT & TEULADE,
28 mars 13, rue Toulouse.

DIVERS—16 barriques huile de blanc de baleine d'hiver, épurée, 500 tambours figues de Smyrne 5 caisses huile de baleine épurée 200 douzaines [illegible] 500 onces quinine, 20 surons indigo Carracas [illegible] 100 barils sel d'Epsom raffiné, de Baltimore, 50 barillets salpêtre raffiné, 10 barriques garance allemande, 30 douz gobelets Nouvelle Angleterre, 50 quarts vin d'Oporto, véritable, 50 dito vin de Madère et de Marseille à vendre par W F VREDENBURGH & Co
4 mars 30 Vieille Levée

LIQUEURS—Le soussigné a reçu par les derniers arrivages et a en magasin, 40 barils brandy du Nord, 50 do genièvre marque double ancre 25 do genièvre de Rock Spring, 100 de eau de pêche supérieure de Baltimore, 20 barils vieux whiskey de Monongahela, 20 do whiskey de Seigle, 12 do vieux whiskey Bourbon, 10 barils huile pour tanneurs, à vendre par
9 fév SMITH BRYAN, 20 Douane

A VENDRE par le soussigné les articles suivants

50	Barriques de vin rouge,	de	St Julien,
35	do	de	St Emilion,
20	do	de	St Estèphe
20	do	de	Margaux
30	demi barriques do	de	Pauillac,
30	do do	de	Margaux
30	do de vin blanc,	de	Haut-Sauterne
200	Caisses de 12 bouteilles de vin rouge, Medoc,		
60	do	de	Margaux
50	do de vin blanc, de H-Sauterne		
25	do de 24 demi bouteilles, de		do
6	Futailles Eau de Vie de Cognac fine Champagne très vieille		
20	Caisses Cerises à l'Eau-de-Vie,		
50	Paniers d'huile d'Olives,		
10	Caisses prunes à l'Eau-de-Vie;		
50	Balles de bouchons diverses qualités		
5	Futailles fil à voile en petites pelotes		
10	Caisses de 48 demi boites Sardines à l'huile		
10	Paniers de 100 chaque, bouteilles vides &c.		

14 fév EDOUARD LARRONDE, 85, rue St Louis

EN magasin et à vendre par le soussigné—125 caisses kirsch 1ere qualité, 100 caisses absinthe suisse (Sauvageot & Bruneton) 25 caisses vieux Madère, 24 demi bouteilles à la caisse, 50 caisses Curaçao de Hollande, 40 caisses Maraschino de Zara; 250 caisses muscat de Frontignan, 200 paniers huile de Plagniol en grandes bouteilles de 24 onces et demi bouteilles, 150 paniers huile de Bordeaux, grandes bouteilles, 300 caisses liqueurs.
9 mars S V BARRETT, 28 Vieille Levée et 21, Gravier

LE soussigné offre à vendre en magasin les articles suivans, reçu par les derniers arrivages de Bordeaux, Marseilles et New-York:
50 barriques vin ordinaire de Bordeaux, Montferrand,
10 do Chateau Margaux,
10 do do supérieur.
50 barils vin blanc Haut Barsac,
50 barils vin de Porto, 50 barils vin de Madère,
15 barils vieux Madère,
10 pipes eau de vie de La Rochelle,
25 quarts pipe vieux cognac,
150 caisses liqueurs assorties,
40 caisses savon de Castille,
150 do vin rouge de Bordeaux, article supérieur
50 mille cigares, dos amigos,
50 caisses Curaçao, 50 caisses marasquino;
300,000 bouchons fins,
25 barils vieux Monongahela whiskey,
50 paniers huile, d'olive.
20 caisses Kirch vin,
20 do absinthe Suisse, 20 sacs café Rio,
10 douz. Moutarde de Maille, à vendre par
30 mars P. LONGIS, No. 116 rue Royale.

CIGARES—10,000 Regalias Mahoneta 1ra. 35,000 regalias, Havane 1ra; 18,000 regalias Iris; 25,000 Regalias Sazeral; 35,000 Regalias Liguria, 25,000 Regalias Palma 1ra; 9500 do do 2da; 2450 Canones Palma 2da; 18,750 Millar Palma 1ra; 12,500 do do 2da; 10,000 Regalias Urraca; 9000 Regalias Cruzado; 2250 Imperiales regalias Palma; 20,000 Prince Albert. 20,000 Regalias Ronda 1ra et 2da; 15,000 Regalias Reforma 1ra; 9500 Regalias Juanita; 7250 regalias Conseta; 30,000 regalias Aurora, en magasin et à vendre par REYNAUD, CUCULLU & Co.
30 mars 34 Tchoupitoulas.

EN débarquement du navire Strafford, de Bordeaux—25 demi barriques Médoc; 20 barriques Montferrand; 16 barriques Haut Brion; à vendre par REYNAUD, CUCULLU & Co.
30 mars 34, Tchoupitoulas

EAU-DE-VIE—30 barils marque de l'aigle 1re qualité, en débarquement du navire Strafford, à vendre par REYNAUD, CUCULLU & Co.
30 m 34 Tchoupitoulas

CUIR A SEMELLES—12 rouleaux en magasin et à vendre par REYNAUD, CUCULLU & Co.
30 mars 34 Tchoupitoulas

TOILES—Un assortiment général de Toiles d'Irlande 4/4 et 7/8, en pièces et demi dito, Toiles à draps, Brin de fil à moustiquaires, &c. à vendre par
30 m VANCE & LEPPER, 24 Bienville

DENIS COUTEAUD, MARCHAND-TAILLEUR, No 35 encoignure Vieille Levée et Bienville, a l'honneur d'informer ses amis et le public que s'étant assuré les services de M. Picot, si avantageusement connu en ville, il continuera, comme par le passé, à faire toutes espèces d'habillemens qui sous le rapport de la coupe et du fini ne laisseront rien à désirer. Ses prix sont des plus modérés.

Il a aussi le plaisir de faire savoir à ses nombreux amis qu'il vendra aux prix les plus réduits, les articles suivans, provenant des derniers arrivages d'Europe et du Nord. Paltots, Redingotes, Pantalons, Gilets, Chemises, &c.
19 jan—60

HABILLEMENTS D'ÉTÉ.
[illegible] No. 128, RUE DE LA VIEILLE-LEVÉE.

JE reçois maintenant, directement des manufactures de New-York, les articles ci-après, par les navires Orleans, Vicksburg et Oswego:
Habits [illegible] de drap d'été, noir, brun et de Bombazin, [illegible]
Habits de TRAVAIL en [illegible] et différentes étoffes de fantaisie.
Pantalons en mérinos, [illegible] que je vendrai bon marché pour du comptant.
JOHN MILLOY, Jr.
P. S.—La coupe [illegible] 26 mars

VENTES JUDICIAIRES.

[illegible] Cour de District des Etats-Unis [illegible] de Kohn, Daron & Co.—Pétition [illegible] compromis [illegible] Cour de Circuit des Etats-Unis, [illegible] Banque [illegible] Compagnie du Chemin à Coulisses de la Nouvelle-Orléans et Carrollton, de l'autre pour certaines aliénations de propriété faites par les faillis au dit Kohn; par les raisons données dans la dite pétition, et croyant qu'il est de l'intérêt des créanciers de faire le compromis proposé, par lequel l'assigné abandonne les réclamations contre le dit Kohn, qui consent à payer la somme de dix mille piastres en abandonnant toutes réclamations sur d'autre dividende comme créancier de la faillite, les conditions du compromis étant plus amplement décrites dans la dite pétition.—Il est ordonné qu'une audition de cette affaire ait lieu le samedi 18 avril, à 10 heures, jour et heure, auxquels les créanciers, le failli, et toutes autres personnes y intéressées, peuvent comparaître et déduire les raisons, s'ils en ont, pour lesquelles la demande faite dans la pétition ne serait pas accordée.
Par ordre de la Cour, N. R. JENNINGS,
7 avril—7 et 17av Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Commerce de la Nouvelle-Orléans—No. 7,743—Roe & Kercheval contre O. P. Cow—Vendredi, 27 mars 1846—En présence de l'honorable C. Watts juge—Le bateau à vapeur Indiana ayant été saisi par ordre de cette Cour, et n'ayant pas fourni caution, il est ordonné par la Cour, conformément au règlement No. 94, qu'avis en soit donné publiquement, afin que toute personne ayant des réclamations contre le dit bateau ait à les présenter conformément à la loi.
Extrait des minutes. R. GARDERE,
30 mars— Député Greffier

Succession de J. B. Noël.

PAROISSE D'ORLÉANS—Cour des Preuves.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par John L. Thielen et Yorick Noël, exécuteurs testamentaires de feu J. B. Noël, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre leurs mains répartis conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour, P. M. BERTIN,
31 mars 3en10j Député Régistrar des Testaments

COUR DES PREUVES—Attendu que Jean Bte Lambert a présenté une pétition à la Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration à la succession de feue veuve François Garhizard, décédée intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour, P. M. BERTIN,
31 mars—3 en 10 Député Registrar des Testaments

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves.—Succession de Henriette Masanquet, f. c. l.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession, et à tous autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par François Bush h. c. l. exécuteur testamentaire dative de feue Henriette Masanquet f. c. l. ne serait point approuvé et homologué, et les fonds déposés entre ses mains répartis conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour P. M. BERTIN,
31 mars 3en10j Dep. Register des Testamens

Succession de Caroline Lannes.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Michel Seligny, curateur de la succession de feue Caroline Lannes ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.—Par ordre de la Cour
P. M. BERTIN,
31 mars 3en10j Député Register des Testamens

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves. Succession de Henry Sittel. Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Philip Gehlbach curateur de la succession de Henry Sittel, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte. Par ordre de la Cour,
P. M. BERTIN,
31 mars—3 en 10j Député Register des Testamens

COUR DES PREUVES—Attendu que John L. Thielen a présenté une pétition à la Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Gustave Kunzel décédé intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.
Par ordre de la Cour. P. M. BERTIN
31 mars—3en10j Député Register des Testamens

DEPARTEMENT DE L'EXECUTIF.
Nlle Orléans, 5 mars 1846.

AVIS est donné par les présentes que John W. Willis, ci-devant shérif de la paroisse de Franklin, s'est adressé à moi pour faire annuler les bons suivans:

1o. Un bon de deux mille huit cents piastres, souscrit par lui le 22 mai 1843, comme shérif et collecteur des taxes d'Etat dans la paroisse de Franklin pour l'année 1842, ensemble avec Samuel Scott, S. W. Greenwell et J. W. Osborn, comme cautions.

2o. Un bon de deux mille huit cent soixante douze piastres et quatre vingt-deux cents, souscrit par lui le 23 septembre 1843, comme shérif et collecteur des taxes d'Etat de la paroisse de Franklin, pour l'année 1843, ensemble avec M. B. Desha, Neil Bail, Samuel H. Bowden, comme cautions.

3o. Un bon de cinq mille cinq cent quatre vingt dix piastres et quinze sous, souscrit par lui le 9 octobre 1844 comme shérif et collecteur des taxes d'Etat de la paroisse de Franklin pour l'année 1844, ensemble avec S. W. Greenwell, Samuel Scott, Neil Bail et Wm A. Thomas, comme cautions.

Avis est donc donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, par écrit, au bureau du secrétaire d'Etat dans les quatre vingt-dix jours qui suivront la première publication du présent, les raisons pour lesquelles les dits bons ne seraient pas annulés.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, à la Nouvelle Orléans, le 5 mars, en l'année de N. S. (L. S.) mil huit cent quarante six, et la soixante dixième de l'indépendance des Etats Unis
Par le Gouverneur, ISAAC JOHNSON.
CHARLES GAYARRÉ, Secrétaire d'Etat 11 mars—90

Il a été conduit aux épaves de la Troisième Municipalité, rue de l'Esplanade, entre les rues Claiborne et Derbigny
Un CHEVAL créole, rouge, borgne de l'œil droit, le pied droit de devant et celui de derrière blancs, sans marque visible.
Une VACHE noire châtain, quelques petites taches sur le ventre et la queue blanc, sans marque visible.
Une VACHE blanche, ayant quelques petites taches rouges [illegible] l'oreille droite coupée et l'autre fendue, sans marque visible.
Si ces animaux ne sont pas réclamés d'ici au mercredi 8 avril, ils seront vendus à l'encan, le samedi suivant, conformément aux ordonnances.
29 mars—10 M. PRADOS, gardien des épaves

CONDUIT aux épaves du deuxième district de la Seconde Municipalité, un PONEY bai brun, [illegible] de quatorze mains de haut, crinière et queue [illegible] le pied gauche de derrière blanc et ayant une bosse sur le dos.
Si le dit cheval n'est pas réclamé d'ici au dix huit du courant, il sera vendu par L. E. Charbonnet, encanteur public.
4 avril—3 en 10 J L WINTER capitaine

AVIS est donné par le présent, qu'application a été faite à la Banque des Artisans et Commerçants pour le renouvellement du certificat No. 20, série B, de cent actions du fonds capital de la Banque, en faveur de Isabella Preston, en date du 16 novembre 1835, lequel certificat a été détruit ou perdu. SAMUEL NICHOLSON
4 avril—1m 2 p s

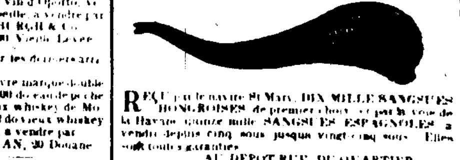

REÇU par le navire St Mary, DIX MILLE SANGSUES HONGROISES de premier choix, et par la voie de la Havane quinze mille SANGSUES ESPAGNOLES à vendre depuis cinq sous jusqu'à vingt cinq sous. Elles sont toutes garanties.
AU DEPOT RUE DU QUARTIER,
Entre Condé et Levée, près de l'Hôtel des Monnaies, No. 46. 2 av

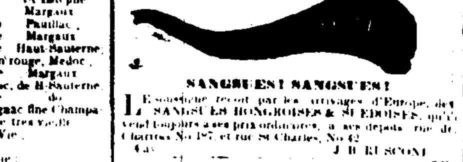

SANGSUES! SANGSUES!

LE soussigné reçoit par les arrivages d'Europe, des SANGSUES HONGROISES & SUEDOISES, qu'il vend toujours à ses prix ordinaires, à ses dépôts rue de Chartres No 187, et rue St Charles, No 42
4 av J. B. BUSCONI

SANGSUES.

10 MILLIERS sangsues hongroises, reçues par le navire Alexis venant de Bordeaux et à vendre à des prix modérés à l'entrepôt, rue de l'Esplanade, encoignure Casacalvo, No 96, continuation de la rue Royale.
6 fév J. P. SOUBIRAN

DROGUES ET MEDECINES.

REÇU par le navire Hargrave, venant du Havre, et en débarquement, savoir
Quinine français, drawback,
Sangdragon, pois d'Iris
Papier d'Albespeyres, dito du Vee,
Bougies et sondes assorties en g élastique,
Valérianate de zinc,
Lactate de fer, 20 caisses savon de Castille,
Capsules de Mothes
Pilules de Raquin, dito de Vallet, dito de Larigue
Grains de santé de Frank;
Biberons Darbo; sondes de Mayor assorties
Poudre ferrugineuse de Quineville,
Sirop de Brillant; dito de Lamouroux,
Elixir de Guille—à vendre chez
BERTRAND & BISOS
4 avril Encoignure Royale et Bienville

SALSEPAREILLE—30 balles salsepareille, à vendre par BERTRAND & BISOS,
4 avril Encoignure Royale et Bienville

VIN DE WERMOUTH—10 caisses, à vendre chez BERTRAND & BISOS,
4 avril Encoignure Royale et Bienville

EN débarquement du navire Edouard, venant de Bordeaux
10 barriques Vin rouge,
100 caisses Cerises,
40 caisses Abricots à l'eau de vie;
25 caisses Prunes do,
25 caisses Curaçao, grand modèle
30 boites Peintures vertes, à vendre par
3 av DUDOUYT & TEULADE

MARCHANDISES FRANÇAISES.

LES soussignés viennent de recevoir par le navire Octavius, du Havre—Trois caisses jaconats nouveau genre; trois caisses balzorines nouveaux dessins riches; six caisses barèges de Paris, modèles pour 1846; une caisse barège vert pour voiles; six caisses coutil blanc, qualité supérieure; huit caisses cotonnades nouveau genre; quatre caisses mouchoirs madras.
Aussi Beaucoup d'autres articles français et anglais, qu'ils offrent à vendre en gros à des prix très modérés.
H. DE GOER & RIFFLARD.
3 avril 21, Magasins

DUFFAU & Co., ont l'honneur d'informer le public, qu'ils viennent d'acheter de M. Bra[illegible], l'écurie située rue Bourbon, No. 118, près la rue St. Louis. Comme leur prédécesseur, ils prendront en pension des chevaux et des voitures, et loueront des chevaux de selle et avec voitures, aux prix les plus modérés.
M. DUFFAU continue comme par le passé, son état, de VÉTÉRINAIRE et maréchal-ferrant, rue Bourbon, No. 141. Il se charge aussi de vendre ou acheter des chevaux. 7 jan—1 an

A VENDRE au débarquement du navire Strafford, venant de Bordeaux:
4 demi pipes cognac fine champagne, Olivier.
4 quart do do do do
30 barils vinaigre de vin blanc, par
DARAN, QUEYROUZE & Co.
24 mars 11 et 15 St Louis

TOILE A DRAPS—De 10 et 12 quarts de large, d'une qualité très recherchée, à vendre par
NORTH & BROTHERS,
9 m Encoignure Magasins et Commune

ROBES DE BAL NOUVELLES.

Mme. VINCENT,
Rue Royale, encoignure de la rue Conti,
A l'honneur d'informer les Dames qu'elle vient de recevoir par les derniers arrivages, une addition à son bel assortiment de nouveautés, consistant en:
Robes Mousseline brodées, blanches et en couleur,
Dito Barèges et Balzorines ombrés et brochés;
Dito Popeline et Chaly Cardeville.
Aussi, en magasin: Un grand assortiment de Chapeaux de dames, Manteaux, Châles, Mantelets, Echarpes, Cachemire d'Ecosse, Broderies noires et en couleurs, Mousselines de laine [illegible] Mouchoirs de batiste, Cols et Pelerines brodés, Ombrelles Lavallière, Rubans, Dentelles, Eventails, Gants de peau, soie et filet; [illegible]
Mme. V. [illegible]

VENTES JUDICIAIRES

J. B. Bordenave (en sa qualité de [illegible] etc.) vs. Michel Delorgen.

COUR DE PAROISSE—No. [illegible]—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en cette ville, samedi, neuf mai 1846, à midi.

Un lot de terre situé au faubourg Marigny, en cette ville, rue Espagne, entre les rues Craps et Amour, et désigné sur le plan originaire du dit faubourg, par le No. 284 de l'îlet No. 81, et mesurant, au pied français, 60 pieds de face à la dite rue Espagne, sur 145 pieds de profondeur; ensemble avec les bâtisses et améliorations situées sur ledit lot.
Saisi dans l'affaire ci-dessus
Conditions comptant. JOHN L. LEWIS,
8 avril—3 en 30j Shérif de la paroisse d'Orléans

COUR DE COMMERCE de la Nouvelle Orléans—No. 5067. W. W. Frazier et C. Adams jr receveurs vs Gabriel W. Denton.—En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Commerce de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, j'offrirai en vente, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St-Louis le samedi neuf mai 1846, à midi, la propriété ci-après décrite, saisie dans l'affaire ci-dessus, savoir:

Un lot de terre, ensemble avec les bâtisses qui existent dessus, aujourd'hui occupé par M Jacob Wimpey, situé au faubourg Ste Marie, dans l'îlet borné par les rues Julie, du Camp, St Joseph et St Charles désigné sous le No sept, et mesurant vingt-six pieds trois pouces de face à la rue Julie, sur une profondeur d'environ cent cinq pieds, mesure américaine.

Aussi une portion de terre située au même îlet et dans le dit îlet, dans la profondeur immédiate du lot de terre ci-dessus décrit et faisant partie du lot No deux, d'après un plan dressé par Joseph Pilie le 22 avril 1839, la dite portion de terre ayant quarante pieds quatre pouces de face à une allée courant de la rue du Camp à la rue St Charles, dans la profondeur de la rangée de bâtisses érigée par la compagnie de bâtisses de la Nouvelle Orléans, dont les améliorations qui existent sur le lot ci-dessus décrit font partie et ayant l'usage de la dite allée en commun avec les co-propriétaires de la dite rangée de bâtisses, sur une profondeur de cinquante deux pieds, mesure américaine.
Conditions—Comptant. JOHN L. LEWIS,
8 avril—3en30j Shérif de la Paroisse d'Orléans.

William N. Mercer vs. Joseph A. Beard.

COUR DE DISTRICT—No 24,694—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de District du Premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique à l'Arcade de Banks, rue des Magasins, mercredi huit avril 1846, à midi:
Tous les droits, titres et intérêts de Joseph A. Beard à la société commerciale et d'encan, sous la raison de Beard, Calhoun & Co.
Saisi dans l'affaire ci-dessus
Conditions—Comptant JOHN L. LEWIS
27 mars—3en15j Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Succession de Jean Canon.

VENTE PAR LE REGISTER DES TESTAMENTS.

MERCREDI, huit avril 1846, à quatre heures P. M., à l'hôtel Washington, au Lac Pontchartrain, en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du cinq mars 1846, il sera vendu pour le compte de la succession de Jean Canon, les propriétés ci-après décrites, savoir:

Une maison à étage, bâtie sur pilotis au bord du lac Pontchartrain et faisant face au chemin de fer, le rez de chaussée disposé en un seul salon dans toute sa largeur et sa longueur, l'étage divisé en cinq appartements, une autre bâtisse dans la cour divisée en trois chambres et une cuisine, le tout construit en bois.
Une maison en bois, montée et couverte mais non en [illegible]
Une petite maison en bois, et qui devra être enlevée
Une maison basse, bâtie en bois, d'environ quarante pieds de façade, divisée en deux pièces, avec une petite cuisine dans la cour.
Une vieille maison en bois et une partie de la carcasse d'un steamboat.
Et le même jour et à la même heure, il sera vendu pour le compte de la dite succession,
Un lot de meubles meublants, un cheval, etc. etc.
Conditions, comptant. W. F. C. DUPLESSIS,
7 mars—3 m30j Register des Testamens

John Arnoud vs E. F. Nichols.

COUR DE DISTRICT—No 24,650—En vertu d'un ordre de saisie et de vente, à moi adressé par l'honorable Cour de District du premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, j'offrirai en vente publique à l'Arcade de Banks, rue des Magasins, entre les rues Gravier et Natchez le lundi 13 avril 1846, à midi.

La moitié indivise d'un certain lot de Terre situé au faubourg Ste.-Marie, dans la Seconde Municipalité de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues St. Charles, Poydras, Carondelet et Perdido, désigné par le No. un, sur un plan dressé par H. Grant, le 14 janvier 1837 et déposé en l'étude de [illegible] notaire en cette ville; le dit lot ayant des lignes parallèles, et mesurant vingt cinq pieds sept pouces et quatre lignes de face à la rue St. Charles, sur une profondeur et façade de cent pieds à la rue Poydras, et forme l'encoignure de ces deux rues. Ensemble avec la moitié indivise des bâtisses en briques et à quatre étages qui s'y trouvent. Conditions—Comptant
Saisi dans l'affaire ci-dessus. A. SIDNEY LEWIS,
9 mars Shérif de la Cour de District

Lubin Garnier vs Joseph Chemidlin

EN vertu d'un writ de fi. fa., à moi adressé par l'hon. T. W. Collens, juge président de la Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique le [illegible] avril 1846, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de la Cité, rue St Louis, entre les rues Chartres et Royale:

Quatre certains lots de terre au faubourg Washington, dans l'îlet No. [illegible], désignés par les nos 17, 18, 19 et 20 mesurant chacun, mesure américaine, 29 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Hancock sur 108 pieds de profondeur. Le lot No 20 formant l'encoignure des rues Hancock et Desmonde, ensemble avec les bâtisses qui y peuvent [illegible] Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions Comptant. C. CLAIBORNE,
10 m 3en30j Marshal

AVIS est donné que conformément à un avis donné par les commissaires une élection des directeurs de la Compagnie du Chemin à Coulisses du Golfe du Mexique, a eu lieu le 2 mars 1846 au bureau de M. A. Gordon, rue Bienville No 52, et les personnes dont les noms suivent ont été dûment élues pour servir durant l'année prochaine
A GORDON, G. MUSSON,
P. CONREY, Jr. Wm MURE,
E. MILLAUDON.

Et à une assemblée des Directeurs de la dite compagnie du chemin à coulisses du Golfe du Mexique, tenue le 5 mars 1846 au bureau de A. Gordon, les personnes dont les noms suivent ont été choisies pour remplir les fonctions ci-après, savoir:
MM. P. CONREY Jr., président pro temp
G. MUSSON, Contrôleur
W. SMITH, Ingénieur en chef
R. TURNER, Surintendant

2649 actions ont déjà été prises et on se propose de clore les livres aussitôt que l'on en aura placé 3000.

Les actionnaires sont informés, conformément à la section [illegible] de la charte de cette Compagnie qu'en vertu d'une résolution du conseil des directeurs, ils sont appelés à faire le 6 avril prochain, entre les mains de M. G. Musson, contrôleur, un [illegible] paiement de trois piastres par action.
Nlle Orléans, 6 mars 1846 10 mars—1m 3 p s

Manufacture de Bronzes de la Nouvelle Orléans.
No. 25, RUE DU CANAL.

J. HUFTY & Co. appellent l'attention des détaillants et du public en général sur leur grand assortiment de bronzes de toute première qualité. Comme ils manufacturent eux mêmes, ils peuvent les vendre à meilleur marché que n'importe quelle maison de cette ville. Ils remplissent les ordres qu'on leur donne.

Ils ont aussi en main des soufflets de forge, de toutes grandeurs garantis.
30 mars—1m J. HUFTY & Co, 25 Canal

RASPAIL.

MANUEL Annuaire de la Santé, à vendre à la librairie de LELIEVRE,
24 mars Encoignure Royale et Ste Anne

TRAITEMENT RASPAIL.

LES soussignés, seuls dépositaires autorisés par Mr. F. V. Raspail, offrent à vendre à MM. les pharmaciens et au public en général:
Le Manuel annuaire de la Santé ou Médecine et Pharmacie domestique par F. V. Raspail
Aussi Tous les médicaments indiqués dans ce traité.
Nota—Ce traitement obtient en Europe un succès prodigieux et mérité. F & J LACOSTE,
9 mars 105 Royale

LES TROIS MOUSQUETAIRES,
PAR Alex. DUMAS.

EDITION illustrée beau format. On souscrit à la librairie de Vor. Hebert, 149, rue de Chartres
Prix de l'ouvrage complet [illegible] $4
Payables d'avance.
N. B. L'ouvrage sera illustré par les premiers artistes de Paris. 17 mars

F. V. RASPAIL.

MANUEL ANNUAIRE de la Santé ou Médecine et Pharmacie domestique, 1 volume in 18o, en vente chez VICTOR HEBERT, Libraire,
16 mars 149 rue de Chartres

HISTOIRE DE LA LOUISIANE,
PAR CHARLES GAYARRÉ

PRESENTEMENT en vente à la Librairie de
26 fév VOR. HEBERT, 149, Chartres

JACONATS Français—Le soussigné vient de recevoir: [illegible] Jaconats français, à la dernière mode. 3 dito Organdy et 2 dito ginghams français. Ces marchandises seront vendues à des conditions très avantageuses.
9 fév D B HOLMES, 22 Chartres

POIS de la Caroline—Importation directe—Reçu par le navire Arabian, de Charleston, 300 boisseaux de pois, de la Caroline (cow peas) à vendre à des prix modérés, au No 11, rue de la Commune, par Wm DINN. 30 mars

CAFÉ de la Havane—300 sacs café à vendre par
19 [illegible] LAPENRE, HARISPE & Co, 20 St Louis

$35,000 D'HABILLEMENS EPAIS, A VENDRE, à des prix bien au dessous de tous ceux payés jusqu'à présent à Nouvelle Orléans, au No. 34, rue des Magasins.
27 jan ALFRED MONROE

A VENDRE en débarquement du navire Edouard, de Bordeaux
100 barils vin blanc haut Sauterne,
40 barriques vin rouge St Emilion et Montferrant 1844,
12 quarts pipes eau de vie de Cognac,
27 caisses fruits au jus,
71 boites moyennes truffes,
15 quarts boites, do
200 mil. bouchons pointus,
23 paniers bouteilles vides. POUGET FILS
3 avril 147, Royale entre St Louis et Toulouse

AGENCE DE L'ASSURANCE MUTUELLE DU SUN.
NLLE ORLEANS, 13 Nov. 1845.

L'ASSURANCE MUTUELLE DU SUN de New York d'après les termes de sa charte, a clos ses comptes le quatre du mois dernier, et après avoir payé tous ses sinistres, y compris le grand incendie du 19 juillet dernier, il lui est resté en valeurs réelles $675,[illegible]. Depuis, le montant des primes perçues, s'élève à plus de $190,000, ce qui établit un fond d'au moins $780,000.

Depuis le 4 du mois dernier, les parties qui contractent avec la compagnie n'entrent pour rien dans les pertes éprouvées au commencement de cette année. D'après l'exposé ci-dessus et la circonstance qui vient d'être mentionnée, le soussigné est d'opinion que ce système offre une sécurité plus qu'ordinaire aux personnes qui désirent effectuer des assurances.

Des Polices contre les risques du feu, des rivières et de la mer, seront fournies par L. MATHEWS, Agent.
14 nov Encoignure Camp et Commune.

LEOPOLD DE MEYER. Les Œuvres suivants de ce célèbre pianiste, sont en vente chez le soussigné, savoir: Airs Russes, Marche Marocaine, Carnaval de Venise, Départ et retour, et Galop.
CHAS. HORST, 19, rue St. Charles
9 av—3 en face du Verandah.

JOHN McCARTY, MECANICIEN,
No. 134, Rue du Camp.

VIENT de recevoir un nouvel assortiment de Garnitures françaises de lieux d'aisance. Aussi Pompes aspirantes et à Bière, &c., Baignoires, à douches. Il pose et répare les tuyaux en plomb et entreprend toute espèce d'ouvrage dans ce métal. Il entreprend aussi toute espèce d'ouvrage en plomb pour navires. Les ordres seront fidèlement exécutés et les prix modérés. 4 fév—1an

A VENDRE par les soussignés:
500 colis sucre raffiné de Boston, en pains, morceaux et en poudre.
25,000 sacs en pile, de deux boisseaux et demi.
1,000 colis thé noir; impérial et poudre à canon;
1,000 barils maquereaux.
450 caisses excellent blanc de baleine, New Bedford.
50 surons indigo, 100 caisses savon, steamboat;
750 barils clous de Boston;
30 barriques riz de la Caroline;
31 mars NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier

AVIS AUX EMIGRANS EUROPÉENS ET AUTRES, TERRES A VENDRE.

Ces terres situées dans le comté de Marion, Etat du Tennessee, et près de la rivière de ce nom, d'une qualité excellente, propres à la culture de toutes les céréales, sont offertes à des prix et conditions raisonnables. S'adresser, pour plus amples renseignements, au soussigné, GIFFARD,
Place Ste. Antoine, à la serre nouvellement établie dans l'enclos de la glacière appartenant à M. O. [illegible]

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du navire Monument, du Havre—100 paniers champagne bonne qualité. S V BARRETT,
24 mars 28 Vieille Levée et 21 Gravier

EN magasin et à vendre par le soussigné [illegible] S V BARRETT,
24 mars 28 Vieille Levée et 21 Gravier

A LOUER [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

Propriété au faubourg Marigny.
PAR F. H. PETITPAIN.

SAMEDI, 11 avril, il sera vendu sans réserve, à midi, à la Bourse St. Louis, pour cause de règlement,

Un beau TERRAIN situé au faubourg Marigny, en cette ville, à l'encoignure des rues Bagatelle et Amour, ayant 31 pieds 6 pouces face à la rue Bagatelle, sur 60 pieds, ou plus s'il s'en trouve, de profondeur et face à la rue Amour.
Conditions, comptant.
Acte de vente par devant A. Chapella, notaire, aux frais de l'acquéreur. 8 av—3

Bail d'un Magasin et installations.
PAR F. H. PETITPAIN.

SAMEDI, 11 avril, il sera vendu à 4 heures de l'après-midi, au magasin situé à l'encoignure Condé et Esplanade.
Le bail du dit magasin, expirant le 1er octobre prochain
AUSSI
L'installation du magasin, consistant en glaces, comptoirs, vitrines, &c.
Conditions, comptant 8 av

Vente de syndic—Propriétés foncières.
PAR BEARD, CALHOUN & Co, ENCANTEURS

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse dans et pour la ville et paroisse de la N. Orléans dans l'affaire de William Flower vs. ses créanciers, et les créanciers de Flower & Finley, en date du 4 courant, et sous la direction de William Flower, syndic, il sera vendu à la Bourse St. Louis, rue St. Louis, lundi le onze mai prochain, à midi, la propriété suivante, savoir:

Un Lot de Terre, avec une maison, situé à l'encoignure Nord Est du bloc ou de l'îlet borné par les rues de la Douane, Robertson, Bienville et Villeré dans le faubourg Tremé dans la première municipalité de la Nlle Orléans. Le lot mesure 63 pieds 11 pouces de face à la rue de la Douane, sur une profondeur et face à la rue Villeré d'environ 140 pieds entre lignes parallèles. La maison est bâtie dans le fond en allant vers la rue Bienville et est à 2 étages, bâtie en briques et couverte en ardoises, et a un balcon en fer au 2me étage, avec une cuisine en bois et une citerne. Elle est assurée contre l'incendie, jusqu'au 6 septembre prochain, pour la somme de $2,000.

Conditions de la vente.—Un quart comptant et la balance en trois paiements égaux à 6, 12 et 18 mois en billets endossés à satisfaction, avec le privilège d'escompter les billets à raison de 8 pour cent par an. 8 avril—3

VENTE DE SYNDIC.
Dans l'affaire de Reed & Turner et Renshaw, vs. Thomas Powell, pour une cession forcée.
PAR C. C. WHITLEY, ENCANTEUR

IL sera vendu à l'enchère, samedi le onze avril 1846 à midi à l'Arcade de Banks, en vertu d'un ordre de l'honorable juge de la Cour de District du Premier District judiciaire, en date du 2 mars 1846 et sous la direction de John D. Fink syndic des créanciers du dit insolvable, les propriétés et billets ci-après désignés, savoir:

1o. Un billet de John White à l'ordre de Thomas Powell du le 10 juillet 1837, de $250 00
2. Un billet de Thomas Cox à l'ordre de Thomas Powell, du 24 janvier 1836, de $40 35
3. Un billet de Sosthène Hatch, à l'ordre de Thomas Powell du le 16 novembre 1836 de $13 05
4. Un billet de Wm. Byrkey, à l'ordre de C. Armstrong du le 22 août 1837, de $440 00
5. Deux obligations de Peter Laidlaw, à l'ordre de Thomas Powell, du 15 juin 1841, de $[illegible] 00
6. Un bon de George Ruff, à l'ordre de Thomas Powell, du le 22 mai 1833, de $120 00
7. Un billet P. B. Cocke, à l'ordre de Thomas Powell, du le 5 mai 1837, de $25 60.
8. Un billet de James Kerr, à l'ordre de Thomas Powell, du le 18 décembre 1839, de $156 38.
9. Un billet de J. C. Peirce, à l'ordre de Thomas Powell, du le 4 septembre 1839, de $1532 86.
10. Un billet de Thomas R. Huff, à l'ordre de Thomas Powell, du le 20 juillet 1836, de $883 38.
11. Deux billets de Hyde & Clark, à l'ordre de Thomas Powell, dus les 27 août et 29 octobre 1841, de $2400 00
12. Un billet de Thomas Taylor, à l'ordre de John Fray, du le 12 août 1839, de $170
13. Un check sur la banque d'Atchafalaya de John Christie, du 4 mars 1839, de $165 35.
14. Six billets de Wm. et Chs. Gyles Jor. à l'ordre de Tho. Powell dus en 1836, de $4,160 34
15. Deux billets de Wm et Chs. Gyles Jor., à l'ordre de Comstock, Hyde & Co., dus en 1836, de $1,304 [illegible]
16. Deux billets de Wm et Chs. Gyles Jor., à l'ordre de Tho. Powell, acceptés par Hyde & Clark dus en mai 1841 de $[illegible] 00
17. Deux billets de Chs. Gyles Jor., à l'ordre de Tho. Powell dus en janvier et mai 1841 de $3,092 72
18. Un billet de Chs. Gyles Jor., à l'ordre de Comstock Hyde & Co, du le 31 décembre 1839, de $[illegible] 00
19. Un billet de Joseph Webber Jor., à l'ordre de Tho. Powell, du le 27 novembre 1837, de $1 572 70
20. Un bon de John E. Hyde, payé par Tho. Powell comme sa caution de $1,[illegible] 00
21. Deux certificats d'actions de la Banque d'Atchafalaya ensemble de 174 actions
Les billets suivants sont protestés.
22. Deux billets de Daniel McAuley à l'ordre de Tho. Powell, dus en 1837 et 1839, de $1 7[illegible] 00
23. Un billet de Geo. W. Clark, à l'ordre de Tho. Powell, du le 22 août 1839, de $125 00
24. Un billet de Chs. Gyles Jor., à l'ordre de Tho. Powell, du le 27 février 1841, de $436 40
25. Un billet de Chs. Gyles Jor., à l'ordre de Hyde & Clark, du le 30 juillet 1841 de $[illegible]
26. Un billet de Joseph Webber Jor., à l'ordre de Tho. Powell, du le 3 mai 1836, de $550 00
27. Un billet de Hyde & Clark à l'ordre de Tho. Powell, du le 22 juin 1841, de $400 00
28. Deux billets de White & Foley, à l'ordre de Tho. Powell, du le 22 juin 1837, de $702 15
29. Un billet de A. Rittenberry, à l'ordre de Tho. Powell, du le 6 juin 1839, de $175 00
30. Un billet de Buchanan & Hagan, à l'ordre de Chs. Byrne, du le 28 mars 1839, de $2,133 33
31. Deux billets de Christie & [illegible], à l'ordre de Hornsby & Robertson, dus en 1836 de $1,800 00
32. Un billet de S. H. Page, à l'ordre de Fogg & Bloss du le 11 décembre 1839, de $1,000 00
33. Un billet de S. H. Page, à l'ordre de E. D. [illegible] du le 11 décembre 1839 de $1,000
Les billets suivants sont garantis par hypothèque.
34. Un billet de S. H. Page à l'ordre de Perret, accepté par Fogg & Bloss, du le 11 septembre 1839, de $2,000 00
35. Deux billets de Thos. Collier, à l'ordre de Pierre Marty, dus en 1839 et 1839, de $34 30.
36. Un billet de J. W. Collins, à l'ordre de Pierre Marty, du le 14 novembre 1839, de $18 86
37. Trois billets de Chs. Vincent, à l'ordre de Pierre Marty, dus en 1840, 1841 et 1842, de $18 00.
Six inscriptions (Patents) des Etats Unis
38. Inscription en faveur de Peter Hopkins, No. 667, de 240 acres, formant la moitié est de la section 19 du township 3 nord, range 12 ouest
39. Inscription en faveur d'Amos Durin, No. 2663, de 160 acres, formant le quart sud est de la section 8 du township 3 sud, range 2 ouest
40. Inscription en faveur de Nathan Davis frère et aux très héritiers d'Elias Davis, No. 23,964, de 160 acres, formant le quart nord-est de la section 14 du township 6 nord, range 9 ouest
41. Inscription en faveur de Jas. McCoy, No. 22,658, de 160 acres, formant le quart sud ouest de la section 23 du township 5 sud range 3 ouest
42. Inscription en faveur de Gideon Edwards, No. 22,475 de 160 acres formant le quart nord est de la section 8 du township 5 nord, range 3 est
43. Inscription en faveur de John D. Reed, No. 448 de 240 acres formant la moitié ouest de la section 20 du township 10 nord, range 9 ouest, le tout dans le territoire de l'Arkansas
Un îlet No. 27, mesurant 150 pieds sur la rue Deuxième, 150 pieds sur la rue Troisième, 300 pieds sur la rue Livingston et 300 pieds sur la rue Exchange.
Un îlet No. 34, mesurant 300 pieds sur la rue Deuxième, 300 pieds sur la rue Troisième, 300 pieds sur la rue Parent et 300 pieds sur la rue Tchefoncta.
Un îlet No 35, mesurant 300 pieds sur chacune des rues Deuxième, Troisième, Tchefoncta et Bayard.
Un îlet marqué D, mesurant 300 pieds sur la rue Lessassier, et borné d'un côté par la rue de Chartres, de l'autre côté par Broadway et à l'Est par la propriété du major Hakam.
Un îlet marqué E, mesurant 300 pieds de face à chacune des rues Chartres, Broadway, Lessassier et Carmelite
Un îlet marqué F, mesurant 300 pieds de face à chacune des rues Chartres, Broadway, Carmelite et Harper
Les six îlets décrits ci dessus sont situés à Jefferson ville, d'environ un mille au dessus de Madisonville
Un îlet de terre No. 2, contenant 14 terrains, situé à Carrollton, mesurant 330 pieds de face aux rues Monroe et Eagle, et 300 pieds de face à l'Avenue Napoléon et à la rue Neuvième.
Un îlet de terre No 7, contenant 14 terrains, situé à Carrollton, mesurant 330 pieds de face aux rues Monroe et Eagle, et 300 pieds de face à l'Avenue Napoléon et à la rue Dixième, dans la paroisse de Jefferson, le tout au plan [illegible]
Les deux îlets ci dessus décrits seront vendus pour compte et au risque de John Halleck et de Martin Glaser, auxquels la dite propriété a été dernièrement adjugée le 13 décembre 1845, à l'Arcade de Banks, rue des Magasins, en la ville de la Nouvelle Orléans, par C. C. Whitley, encanteur breveté, et lesdits John Halleck et Martin Glaser, ont manqué à exécuter les conditions de la dite adjudication.
Conditions, comptant.
Actes de vente pardevant W. Y. Lewis, notaire aux dépens des acquéreurs 9 mars—3en30j

Vente de Propriétés d'une Grande Valeur.

M. G. L. FUSELIER de cette paroisse et M. P. J. PAVY de la Nouvelle Orléans, offriront en vente publique, le lundi, 4me jour du mois de mai prochain, à 10 heures du matin, à l'encan, au plus offrant et dernier enchérisseur, par le ministère de J. A. Dumartrait juge de paroisse et agissant d'office, comme encanteur public, dans et pour la paroisse Ste. Marie à la résidence de M. J. A. Frere les propriétés suivantes:

84 Esclaves des deux sexes. Cet atelier, l'un des plus beaux de la paroisse, comprend des ouvriers, des domestiques de maison, couturières, blanchisseuses, &c.

Une Habitation avec la récolte plantée et de très beaux établissements tout neufs tels qu'une belle maison de maître, une sucrerie, un moulin à scie, une maison d'économe, des cabanes à nègres et écurie, mulets, chevaux, bœufs de tire et autres animaux, et la marque de l'habitation. Une voiture à quatre roues, deux cabrolets, charrettes, charrues, instruments aratoires de tout genre, et autres objets à l'usage d'une grande habitation.

Un mobilier considérable qu'il serait trop long d'énumérer en détail.

Conditions—A un et deux ans de crédit, du jour de la vente, les acquéreurs devant fournir leurs billets à l'ordre de MM. G. L. Fuselier et P. J. Pavy, avec une sécurité solidaire, portant huit pour cent d'intérêts l'an de leurs échéances respectives jusqu'à parfait paiement, et les dites propriétés demeurant spécialement affectées et hypothéquées jusqu'à parfait paiement des dits billets et intérêts.

Les sommes de cinquante piastres et au dessous, au comptant.

Les acquéreurs ne pourront rien enlever avant d'avoir souscrit leurs billets, avec une sécurité acceptée par les vendeurs, ou avant d'avoir payé comptant.

Les esclaves sont vendus sans autre garantie que celle du titre.
Ste. Marie, 21 mars 1846. 27 mars—34

AVIS est par le présent donné que Charles Dutillet, ci-devant shérif de la paroisse de Plaquemines, s'est adressé à moi pour la cancellation des bons ci après savoir:

1o Un bond de deux mille piastres, souscrit par le dit Charles Dutillet, comme principal, le 18 de février 1839, comme shérif de la paroisse de Plaquemines, conjointement avec Stephano Dolese et Charles Dragon, ses sécurités.

2o Un bond de sept mille cinq cents piastres, souscrit par le dit Charles Dutillet, comme principal, le 25 de février 1839, comme collecteur des taxes d'Etat de la dite paroisse de Plaquemines pour l'année 1838, conjointement avec André Cosse et Maximilien Martin, ses sécurités.

3o Un bond de cinq mille deux cents piastres, souscrit par le dit Charles Dutillet, comme principal, le 14 décembre 1837, comme collecteur des taxes d'Etat de la dite paroisse de Plaquemines, pour l'année 1839, conjointement avec Thomas King et P. Toca, ses sécurités.

4o Un bond de cinq mille quatre cents piastres, souscrit par le dit Charles Dutillet, comme principal, le 31 de décembre 1839, comme collecteur des taxes d'Etat de la dite paroisse de Plaquemines pour l'année 1840, conjointement avec Dominique Ragas et Barthelemy Fontenelle, ses sécurités;

5o Un bond de cinq mille cinq cents piastres, souscrit par le dit Charles Dutillet, comme principal, le 3 janvier 1840, comme collecteur des taxes d'Etat de l'année 1841, conjointement avec Barthelemy Fontenelle et Stephano Dolese, comme sécurités;

6o Un bond de sept mille sept cents piastres, souscrit par le dit Charles Dutillet, comme principal, le 19 décembre 1842, comme collecteur des taxes d'Etat de la dite paroisse de Plaquemines, pour l'année 1842, conjointement avec Manuel Ronquille et Stephano Dolese, ses sécurités

7o Un bond de deux mille piastres, souscrit par le dit Charles Dutillet, comme principal, le 11 février 1843, comme shérif de la paroisse de Plaquemines, conjointement avec Barthelemy Fontenelle et Maximilien Martin, ses sécurités;

8o Un bond de sept mille neuf cents piastres, souscrit par le dit Charles Dutillet, comme principal, le 1er de décembre 1843, comme collecteur des taxes d'Etat de la dite paroisse de Plaquemines pour l'année 1843, conjointement avec Barthelemy Fontenelle et Maximilien Martin, ses sécurités;

9o Un bond de sept mille neuf cents piastres, souscrit par le dit Charles Dutillet, comme principal, le 30 d'octobre 1844, comme collecteur des taxes d'Etat de la dite paroisse de Plaquemines, pour l'année 1844, conjointement avec Maximilien Martin et Barthelemy Fontenelle, ses sécurités;

Avis est par le présent donné à toutes personnes y intéressées d'avoir à déduire par écrit au bureau du secrétaire d'Etat, dans les quatre-vingt dix jours après la dernière publication de la présente, les raisons pour lesquelles les dits bonds ne seraient pas cancellés et annullés.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, à la Nouvelle-Orléans, ce 27me jour du mois de mars de l'année (L. S.) de notre Seigneur 1846, et de l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique la 70ème.
ISAAC JOHNSON,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Par le Gouverneur,
CHARLES GAYARRE, Secrétaire d'Etat. [28 m—90]

PERRIAUD,
TEINTURIER, DEGRAISSEUR EN TOUS GENRES.
BLANCHIT LES CHAPEAUX DE PAILLE,
et leur donne la forme nouvelle.
Nettoyage à neuf d'Habillements en mérinos et autres, &c. &c.
No. 230, rue Royale, entre Dumaine et St. Philippe.
24 mars—3m

VENTES DE CE JOUR

Bel atelier de nègres à l'hôtel Franklin, Troisième Municipalité.
PAR BEARD, CALHOUN & Co. Encanteurs

IL sera vendu à l'encan mercredi, le 8 avril, courant à l'hôtel Franklin tenu par Mad. Caldwell les esclaves ci-après décrits

John,	âgé de 27 ans,	vigoureux, chauffeur et arrimeur
Reuben,	24	do de bonne mine, arrimeur
Joseph,	27	do arrimeur
Stephen	25	do nègre de travail
Lewis	25	do bon broquetier,
Sampson,	24	nègre de champ
Israël,	22	do
Albert,	22	beau nègre de la Virginie,
McKenzie	22	do do

Les esclaves ci dessus désignés sont pleinement garantis.

Lucrèce,	âgée de 30 ans,	négresse de champ
Delia,	19	do
Thomas,	22	nègre de champ,
Dick,	22	do

Les quatre esclaves ci dessus désignés sont [illegible] Thomas a perdu un doigt, mais c'est un vigoureux nègre de travail.

Acte de vente par devant le notaire que désignera l'acquéreur. Les nègres peuvent être examinés au bureau des encanteurs No. 8 Arcade de Banks. 6 avril

Marchandises Sèches.
PAR SYKES & HYDE,
A. DUVALL, Encanteur.

MERCREDI, huit avril, à dix heures et demie, il sera vendu à leur magasin d'encan, au premier, No. 31, rue des Magasins
Un bel assortiment de MARCHANDISES SÈCHES, pour divers comptes, consistant en partie de
10 balles osnaburgs, 11 caisses indiennes, divers genres,
2 caisses drap Peytona, 8 do kerseys, 1 do kerseys,
2 balles couvertes blanches; 1 do bleue; 1 do vertes
2 caisses étoffes de pantalons pour printemps
1 do mouchoirs pongée; 3 do toile; 2 do linon
3 do bas [illegible], parapluie et divers autres articles 7 avril 2

Thé, Cigares et Indigo.
PAR SYKES & HYDE.
A. DUVALL, Encanteur.

MERCREDI, huit avril, à quatre heures et demie, il sera vendu sans réserve au No. 25, rue Gravier, pour [illegible] des comptes
33,000 cigares
143 boîtes de [illegible]
[illegible]
11 surons indigo 7 avril 2

VENTES A L'ENCAN.

Vente renvoyée à cause du mauvais temps
Vins, Sardines, Champagnes, &c.
PAR SYKES & HYDE,
A. DUVALL, Encanteur

VENDREDI 10 avril, à 11 heures 1/2, il sera vendu au No. 20, Vieille Levée, entre les rues Douane et Bienville, les marchandises suivantes, pour [illegible] des consignations
100 caisses Vin de Muscat
30 do Sardines 1/4 caisses petits pois
2 do Truffes 14 caisses fruits à l'eau de vie
50 do Liqueurs fines 30 gallons whiskey [illegible]
120 paniers Vin de Champagne supérieur
1 pipe Genièvre de Hollande pur
4 caisses Indigo de Manille
6 do Huile de Lucca 30 flacons chaque
4 do Moutarde de Londres,
20 do Champignons à l'huile
Aussi—Du Thé, poudre à canon, et Young Hyson [illegible] balles de thé
Conditions au moment de la vente 8 av 2

AUX CAPITALISTES
Magasin de Valeur, rue Tchoupitoulas.
PAR BEARD, CALHOUN & Co, ENCANTEURS.

MERCREDI 15 courant à midi à l'Arcade Banks, il sera vendu à l'encan, sans réserve
Un beau magasin en briques, situé rue Tchoupitoulas, entre les rues Hunter & Romagnac, 4me municipalité, mesurant 40 pieds de face à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur de 140 pieds entre lignes parallèles.
Ce magasin est bâti avec les meilleurs matériaux et couvre une espace de 110 pieds de profondeur sur 40 pieds de face et ayant une [illegible] de 10 pieds de profondeur sur le derrière. Cette propriété est située dans une des plus belles positions, près de la propriété de Mr. R. D. Sheppard, esq.
Condition à la vente
L'acte de Vente pardevant Lucien Hermann, esq. notaire aux frais de l'acquéreur 4 av—11

Pour cause de départ.
PAR ABAT & DOMINGON

IL sera positivement vendu et sans réserve le vendredi, dix avril courant, à dix heures précises du matin, rue Toulouse, No 161 entre les rues Dauphine et Bourgogne.
Le mobilier d'une personne qui quitte cet Etat, consistant en armoires, des tables, chaises, lavabos, etc.
Conditions: comptant 6 avril 3

Grande Vente de Propriétés Foncières, situées en Ville et à Lafayette
PAR BEARD, CALHOUN & Co, Encanteurs.
Bureau No. 8, Arcade de Banks.

MARDI, le [illegible] courant, à midi, à l'Arcade de Banks, seront vendues les propriétés suivantes
1o. Trente TERRAINS avec toutes les améliorations, situés dans l'îlet borné par les rues Prytanée, Coliseum, Euterpe et Polymnie dans la Seconde Municipalité [illegible] de l'îlet Lazardi. [illegible] Les terrains Nos. 10, 11, 12, 13, 14 et 15 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Polymnie, [illegible]

2o. Sept TERRAINS dans l'îlet borné par les rues Prytanée, Colysée, Euterpe et l'Avenue Prytanée [illegible]

3o. Cinq TERRAINS dans l'îlet connu sous le nom d'îlet Lazardi, à Lafayette, et borné par les rues Prytanée, Polymnie, Jackson et Philippe. Les dits terrains sont vendus pour le compte et au risque des acheteurs qui n'ont pas rempli les conditions de l'adjudication qui leur a été faite le 24 mai 1845 à l'Arcade de Banks, en la dite ville, savoir.

Les Terrains Nos 11, 12 et 13 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Jackson sur 100 pieds 8 pouces 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles, le No. 14, formant l'encoignure des rues Jackson et Prytanée, mesure 30 pieds de face à la rue Jackson, sur 100 pieds 8 pouces 6 lignes de profondeur et face à la rue Prytanée. Ces terrains sont considérés parmi les meilleurs pour établir des résidences de famille dans la ville de Lafayette, et le voisinage est des plus respectables. Ces quatre terrains forment une charmante propriété avec jardin, &c.

Le terrain No. 22, mesure 31 pieds 2 pouces 2 lignes de face à la rue Philippe, sur 159 pieds 10 pouces 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Ce terrain est contigu à la propriété de M. Sully.

4o. Trois TERRAINS dans l'îlet No. 104, borné par les rues Prytanée, Nayades, Sixième et Septième, et portés sous les Nos. 19, 20 et 21. Le No. 19, mesure 32 pieds de face à la rue Prytanée, sur 123 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les Nos. 20 et 21, mesurent chacun 31 pieds de face à la rue Prytanée, sur une profondeur de 123 pieds entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers comptant, la balance à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit en billets portant hypothèque jusqu'à paiement final, et portant intérêt à raison de 8 pour cent par an à dater de leur maturité s'ils ne sont pas payés à échéance. Si ces ventes ne sont pas parfaites dans les dix jours de l'adjudication, les propriétés seront revendues pour le compte et au risque de l'acquéreur après trois jours d'avis dans deux des journaux de la ville sans autre mise en demeure.

Actes de vente pardevant Théo. Guyol, notaire aux frais des acquéreurs.

Plans lithographiés et détails de la dite vente, s'adresser aux Encanteurs, No. 8, Arcade de Banks. 30 mars—

PAR Wm. BERGER Encanteur.
Succession de Françoise Joséphine Désirée de Lagroselière.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse d'Orléans, daté le 27 mars 1846, il sera vendu pour compte de la dite succession, lundi, 13 avril 1846, à 4 1/2 heures P. M., à l'encoignure des rues St. Jean et de la Commune, les meubles, &c., tels que armoires, chaises, tables, bureaux, miroirs, ustensiles de cuisine, Forge, &c. 1 av—1, 8 et 13 av

Succession de Mme Alice Packwood.
Propriétés de Valeur dans la 3e Municipalité
PAR BEARD, CALHOUN & Co
Bureau No 8, Arcade Banks.

IL sera vendu à l'encan, samedi 11 avril, à la nouvelle bourse, rue St Charles,—en vertu de plusieurs ordres de l'hon. J. Bermudez, juge de la Cour des Preuves pour et dans la ville et paroisse d'Orléans, datés respectivement du 27 janvier 1846, et du 27 février 1846, et pour payer les dettes de la dite succession, savoir:

1o. Un lot de terre formant l'encoignure nord ouest des rues de la Course et des Magasins, dans l'îlet borné par les rues Robin, Camp, de la Course et des Magasins, mesurant 30 pieds de face à la rue des Magasins, sur une profondeur et face à la rue de la Course, de 117 pieds 10 pouces 5 lignes, entre lignes parallèles, la ligne du fond courant face à une allée de 10 pieds de largeur à l'usage en commun de ce lot et du lot adjoignant.

2o. Un lot de terre dans l'îlet borné par les rues Magasins, Lafayette, Foucher et Poydras, lequel mesure 32 pieds de face à la rue des Magasins, courant jusqu'à la rue Foucher sur laquelle il a une façade de 32 pieds 1 pouce et 4 lignes, avec toute la profondeur entre ces deux rues, qui est d'environ 156 pieds 4 pouces et 4 lignes sur un côté et 154 pieds 8 pouces 3 lignes sur l'autre côté, [illegible] sur un plan par W. T. Thompson [illegible] par le No. 1, et avoisinant les Magasins en briques appartenant à M. Wm Gasquet.

3o. Quatre lots de terre dans l'îlet borné par les rues des Magasins Lafayette, Foucher et Girod, et les Nos 2 et 12, 3 et 11, sur un plan dressé par W. T. Thompson, [illegible]

Le lot No 2 a de face 19 pieds 8 pouces 3 lignes à la rue des Magasins, sur une profondeur entre lignes parallèles, de 100 pieds.

Le lot No 12 est joint au No. 2, dans le fond, et court jusqu'à la rue Foucher, sur laquelle il a de face 19 pieds 8 pouces 6 lignes sur une profondeur de 73 pieds, 6 pouces 5 lignes sur un côté et 72 pieds 6 pouces et 2 lignes sur l'autre côté.

Le lot No 3 fait face à la rue des Magasins et joint le No 2, ayant les mêmes façade et profondeur.

Le lot No 11 est joint au No 3, dans le fond, et fait face à la rue Foucher, ayant les mêmes dimensions que le No 12 (auquel il est joint) excepté la ligne supérieure qui a une profondeur de 74 pieds 7 pouces.

4o Quatre lots de terre dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Lafayette, Foucher et Girod, désigné sur ledit plan, par les Nos 17, 16, 18 et 15.

Le lot No. 17 a de face 20 pieds 7 pouces et 5 lignes sur la rue Tchoupitoulas, sur une profondeur entre lignes à peu près parallèles de 69 pieds, 9 pouces et 7 lignes sur un côté et 70 pieds 10 pouces et 3 lignes sur l'autre ligne et 20 pieds 6 pouces dans le fond.

Le lot No 16, est joint dans le fond au No 17 et va jusqu'à la rue Foucher où il a de face 20 pieds, 6 pouces sur une profondeur de 70 pieds 10 pouces 5 lignes, entre lignes parallèles.

Le lot No 18 joint au No 17 et a une façade de 20 pieds 7 pouces et 4 lignes à la rue Tchoupitoulas, sur une profondeur du côté en face du No 17, de 69 pieds 10 pouces et 7 lignes, et 20 pieds 6 pouces dans le fond.

Le lot No 15 est situé dans le fond du No 18 et joint le No 16; il est de la même dimension que le précédent [illegible]

[illegible] Christy, notaire [illegible] 30 mars—3en10j

[illegible] DUDOUYT & TEULADE.